

**LETTRE D'INFORMATION DES ACTUALITES INTERNATIONALES
DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME**

**La Commission veut lutter en priorité
contre le terrorisme et la cybercriminalité**

La Commission a concocté un programme européen en matière de sécurité pour la période 2015-2020. Terrorisme, cybercriminalité et crime organisé représentent les principaux enjeux.

En juillet 2014, le candidat à la présidence de la Commission, Jean-Claude Juncker, s'était engagé dans ses orientations politiques à œuvrer pour une Europe plus forte en ce qui concerne la sécurité et la défense. Mardi, la Commission dévoilait son nouveau programme de sécurité.

Le document de 20 pages, présenté à Strasbourg par le vice-président de la Commission, Frans Timmermans, et le commissaire à la migration, aux affaires intérieures et à la citoyenneté, Dimitris Avramopoulos, remplace la stratégie précédente, adoptée en 2010, la stratégie de sécurité intérieure 2010-2014.

Le nouveau programme européen s'inscrit également dans le contexte de plusieurs attaques terroristes sur le sol européen. Il reconnaît que les États membres sont les premiers responsables de la sécurité interne, mais souligne que les défis transfrontaliers dépassent la capacité d'agir des États individuels. L'UE doit donc contribuer à construire une confiance entre États et à faciliter la coopération, l'échange d'informations et les actions communes.

Les défis posés par le terrorisme, la criminalité organisée et la cybercriminalité poussent les Européens à coopérer plus étroitement et plus efficacement, a estimé Frans Timmermans.

« Ce programme commun pour l'UE a pour but d'instaurer une meilleure coopération entre les autorités nationales, dans un esprit de confiance mutuelle. Les terroristes s'attaquent aux valeurs démocratiques qui nous sont chères. Nous ne transigerons pas sur les droits fondamentaux et nous nous attaquerons aux causes profondes de la radicalisation, en favorisant l'émergence d'une véritable culture de la tolérance dans nos sociétés », indique-t-il.

Le Commissaire Dimitris Avramopoulos a ajouté que le programme de la Commission pour la sécurité se concentrait sur les domaines dans lesquels l'Union européenne pourrait réellement faire une différence.

« Ce programme n'est pas une simple réaction aux récents événements tragiques. Il renouvelle notre stratégie de sécurité commune en la dotant d'un nouvel environnement politique et juridique où nous nous engageons à nous faire mutuellement confiance, afin de nous coordonner et d'échanger des informations face à des menaces de nature changeante. Le programme prévoit des actions concrètes

pour donner corps à ces principes essentiels, à savoir une batterie de mesures fortes allant de la prévention à la répression, en passant par la protection et la détection. », a-t-il souligné.

Trois priorités

La Commission a déterminé trois secteurs dans lesquels les institutions et agences européennes, les États membres et les instances nationales pourraient mieux coopérer:

- 1) la prévention du terrorisme et endiguement de la radicalisation,
- 2) la lutte contre la criminalité organisée, et
- 3) la lutte contre la cybercriminalité.

Les sept « actions-clés » à mener sont les suivantes :

1. **Endiguer la radicalisation** : la Commission instituera un centre d'excellence chargé de centraliser et de diffuser l'expertise dans le domaine de la lutte contre la radicalisation en s'appuyant sur le réseau de sensibilisation à la radicalisation (RSR), un réseau créé en 2011 qui regroupe, à l'échelle de l'UE, des organisations et des réseaux de toute l'Union. Cette initiative favorisera l'échange d'expérience entre les professionnels directement engagés dans la prévention de la radicalisation et des formes violentes d'extrémisme à l'échelon local.
2. **Actualiser la décision-cadre sur le terrorisme** : il s'agit d'établir un cadre juridique plus cohérent pour faire face au phénomène des combattants étrangers. Les nouvelles dispositions permettront d'intensifier la coopération avec les pays tiers sur ce point.
3. **Tarir les ressources financières des criminels** : la coopération entre les autorités compétentes en Europe (en particulier les cellules nationales de renseignement financier, qui seront reliées à EUROPOL) sera renforcée; la Commission étudiera la nécessité d'adopter de nouvelles dispositions législatives pour faire obstacle au financement du terrorisme et améliorer la confiscation des avoirs d'origine criminelle.
4. **Développer le dialogue avec le secteur informatique** : en 2015, la Commission lancera un forum européen avec les grandes entreprises informatiques pour riposter à la propagande terroriste sur l'internet et dans les médias sociaux, et pour chercher à répondre aux interrogations des services répressifs suscitées par les nouvelles techniques de cryptage.
5. **Renforcer le cadre juridique relatif aux armes à feu** : il s'agit de lutter contre le trafic illicite et la remise en service des armes à feu, de mettre en place des normes communes, d'échanger davantage d'informations et d'intensifier la coopération avec les pays tiers.
6. **Renforcer nos outils de lutte contre la cybercriminalité** : la priorité consiste à s'attaquer aux obstacles à la conduite des enquêtes pénales en ligne, en résolvant notamment la question de la compétence territoriale et en arrêtant des règles pour l'accès aux preuves et aux informations sur l'internet.
7. **Développer les capacités d'Europol** : les mesures proposées comprennent la création d'un centre européen de la lutte contre le terrorisme, qui aidera l'Agence à mieux soutenir les actions menées par les autorités répressives nationales contre les combattants terroristes étrangers, le financement du terrorisme, les contenus extrémistes violents en ligne et le trafic illicite d'armes à feu.

La Commission souligne que ses nouvelles méthodes de collaboration ont permis d'élaborer une approche globale de la sécurité, puisque le programme comprend des mesures balayant tout l'éventail des secteurs d'action, depuis la justice et les affaires intérieures jusqu'aux questions financières, aux transports et à l'environnement.

À présent que la justice et les affaires intérieures sont à égalité avec les autres politiques de l'UE, l'une des grandes priorités de la Commission consistera à mettre en œuvre toute la panoplie des instruments disponibles pour l'échange d'informations, la coopération policière et judiciaire, la formation et la recherche. Une grande attention sera également portée à l'aboutissement des propositions en cours d'examen, telles que la directive sur le système européen de dossiers passagers et la réforme de la protection des données

Liens : <http://www.euractiv.fr/section/justice-affaires-interieures/news/la-commission-veut-lutter-en-priorite-contre-le-terrorisme-et-la-cybercriminalite/>

La plus grande base de données sur le terrorisme a fuité

La base comprend les données de 2,2 millions de personnes physiques et d'organisations à hauts risques.

La plus importante base de données sur le terrorisme utilisée par les banques et les services spéciaux aurait fuité sur Internet, lit-on sur Register.

La base World-Check appartenant à la société Thomson Reuters comprend les données de 2,2 millions de personnes physiques et d'organisations soupçonnées d'avoir commis des crimes financiers, financé le terrorisme, ainsi que d'avoir organisé des systèmes de blanchiment d'argent.

La base de données en question est utilisée par 49 des 50 plus importantes banques du monde et 300 organes gouvernementaux et services de renseignement de divers pays.

L'utilisateur Chris Vickery, qui a réussi à obtenir l'accès à cette base, précise que les données qu'elle contient sont présentées en date de 2014. Selon lui, la base n'est pas protégée et il n'est pas nécessaire d'entrer un identifiant et un mot de passe afin d'y accéder.

Chris Vickery n'envisage pas d'utiliser la base pour son propre bénéfice et a déjà contacté Thomson Reuters afin de l'informer de la fuite. La société a confirmé le fait mais a fait savoir que les données, recueillies dans cette base, n'étaient plus d'actualité.

Par ailleurs, la base de Thomson Reuters est réputée pour avoir faussement accusé certaines personnes et organisations de terrorisme.

Selon Chris Vickery, la location initiale de la fuite reste toujours vulnérable, donc ouverte à tous les utilisateurs, et Thomson Reuters s'efforce de résoudre ce problème.

30.06.2016

Liens : <https://fr.sputniknews.com/international/201606301026300537-internet-base-donnees-terrorisme-fuite/>

Prolifération des armes, trafics et criminalité organisée

Le présent article examine les mutations et les transformations des « anciennes » menaces en « nouveaux » dangers hybrides et asymétriques en Afrique de l'Ouest.

La criminalité transnationale organisée (CTO) représente un défi sécuritaire majeur pour l'Afrique.

Si la plupart de ces défis sécuritaires ne sont pas nouveaux et peuvent être qualifiés d'« anciennes » menaces sécuritaires, ils évoluent continuellement vers des menaces « nouvelles » et multiformes en raison des dynamiques socio-économiques,

environnementales et politiques propres aux Etats et des impératifs de politique extérieure.

Le contexte

Pour l'Organisation des Nations unies (ONU), la criminalité organisée en Afrique ne se limite pas aux questions de stupéfiants, de trafic d'êtres humains, de blanchiment d'argent et de piraterie. Ces activités, prises dans leur ensemble, constituent désormais des menaces sécuritaires pour la sous-région. La criminalité organisée s'étend de la prolifération des armes de petit calibre à l'extraction minière illicite et au braconnage, au vol de pétrole et à la contrefaçon, l'escroquerie et la fraude sur Internet, la contrebande de cigarettes, l'exploitation des ressources naturelles (bois et diamants), la fabrication illégale d'armes à feu, le vol à main armée et le vol.

La menace composite que constituent ces crimes traduit les symptômes des vulnérabilités de la région (mauvaise gouvernance, faiblesse de la répression et des institutions étatiques, corruption endémique, chômage, pauvreté et porosité des frontières).

Le terrorisme et les autres menaces hybrides et asymétriques posent incontestablement des dangers réels et potentiels à la sécurité humaine et de l'Etat, en particulier dans des Etats vulnérables et faibles qui servent à la fois d'incubateurs et de vecteurs à ces menaces.

On estime que la prolifération et la prévalence des armes légères et de petit calibre (ALPC) sont à l'origine de plusieurs milliers de morts chaque année dans des conflits armés et des crimes, 85 % de ces derniers étant commis au moyen d'armes illégales ou illicites. Sur les 640 millions d'armes en circulation, sept à huit millions se trouvent en Afrique de l'Ouest, dont 79 % environ aux mains de civils. Elles ont contribué à déclencher, à aggraver et à prolonger les conflits, à alimenter l'économie illicite et à saper la gouvernance, par les coups d'Etat et les mercenaires.

Depuis 2004, les institutions multilatérales africaines ont conçu des mécanismes de réponse complexes aux défis de paix et de sécurité du continent. Ces « nouvelles » menaces continuent toutefois de représenter des défis qui révèlent le manque d'efficacité dont souffrent ces cadres établis.

Dans le discours africain, la criminalité transnationale organisée (CTO), dans ses nouvelles manifestations et ses connections, s'entrecroise désormais avec le développement économique et la paix et la sécurité. La pauvreté, le sous-développement et la marginalisation qui résultent d'institutions gouvernementales et d'une autorité politique fragiles dans certains Etats africains entrave la fourniture de services sociaux de base et d'infrastructures, empêchent un contrôle efficace des frontières et ont ouvert un espace pour des structures de gouvernance alternatives.

La dernière décennie a vu une convergence croissante entre opérations, et un renforcement du lien entre criminalité et terrorisme. Un nombre significatif de groupes terroristes sont impliqués dans une forme d'activité criminelle organisée et d'économie illicite. De même, un nombre croissant de cartels criminels organisés se tournent vers la violence politique. La CTO est donc devenue une source importante de revenus pour les groupes terroristes de par le monde.

Le trafic de drogue demeure incontestablement l'activité criminelle la plus répandue et la plus lucrative qui lie la criminalité organisée aux groupes terroristes en créant des opportunités de partenariats. Par conséquent, les forces de l'ordre ont qualifié ces groupes de narcoterroristes, narco-guérillas et narco-fundamentalistes.

D'autres facteurs comme la mondialisation, la révolution des communications via Internet et la « guerre globale contre la terreur » ont contribué au lien et à la coopération croissante entre les menaces jumelles du terrorisme et de la criminalité

organisée. La mondialisation crée les conditions qui rendent possible l'exploitation de la porosité des frontières par la coopération entre terrorisme et criminalité pour se livrer à la criminalité et à la violence. Des groupes militants ont également tissé des réseaux avec les narcotrafiquants d'Amérique du Sud, ce qui a considérablement renforcé leur capacité à lever des fonds pour financer des activités extrémistes et leur a permis d'améliorer le transport de marchandises de contrebande. Ils ont également obtenu l'accès à des biens dont le conditionnement permet de dissimuler de la cocaïne.

L'évolution et la transformation rapides des menaces hybrides et asymétriques, en particulier en Afrique de l'Ouest, constituent un développement inquiétant. Si ces menaces représentent en elles-mêmes des défis sécuritaires, l'imbrication croissante de l'une et l'autre crée des conditions et une dynamique qui perpétuent les guerres, les conflits et les insurrections sur tout le continent.

Les réponses

Il est essentiel d'élaborer des réponses innovantes et multidimensionnelles qui intègrent les dynamiques et l'évolution de ces menaces. Mais il est encore plus important de développer une cohérence et une synergie entre les lois, les stratégies et les politiques nationales, et les politiques des organisations sous-régionales et régionales.

Une telle approche doit être exhaustive et complémentaire pour faire face aux menaces hybrides et asymétriques. Toutefois, la nature de ces menaces soulève plusieurs questions délicates : comment coordonner et renforcer la cohérence des diverses initiatives sous une seule stratégie d'ensemble pour répondre à l'évolution des réseaux de groupes criminels et terroristes ?

Si ces menaces présentent un caractère hybride, les réponses proposées sont souvent loin d'être complètes et cohérentes. Elles sont généralement fragmentées, non coordonnées et reviennent à éteindre des incendies de manière *ad hoc*.

En outre, les efforts contre la criminalité organisée sont largement stato-centrés. Si les approches existantes sont étatistes de nature, il est nécessaire de les réviser en permanence et d'y faire participer les acteurs non-étatiques appropriés dans un rôle complémentaire. Ce point est d'importance particulière car de nombreuses sources de menaces sécuritaires se trouvent dans les communautés locales et sont très éloignées du contrôle des institutions étatiques et des agences de sécurité.

Questions à explorer au Forum de Dakar :

- Comment coordonner et renforcer la cohérence des diverses initiatives au sein d'une stratégie d'ensemble pour faire face à l'évolution des réseaux de groupes criminels et terroristes ?
- Comment tirer parti d'une stratégie multi-acteurs pour traiter les causes et les effets de la CTO en Afrique et quels mécanismes pour mettre en œuvre au mieux de telles stratégies ?
- Comment adapter les cadres juridiques existants pour faire face spécifiquement à l'évolution du lien criminalité-terrorisme à l'œuvre en Afrique de l'Ouest ?

Liens : <http://www.dakarforum.org/fr/prolifération-armes-trafics-criminalité-organisée-okyere-aning/>

Abou Sayyaf, un groupe islamiste philippin responsable de nombreux enlèvements

Abou Sayyaf, qui vient d'exécuter un deuxième otage canadien, est une organisation islamiste philippine issue de la rébellion séparatiste musulmane. Ce groupe extrémiste s'est fait une spécialité des enlèvements contre rançon.

Voici quelques éléments sur cette organisation.

Origines

Le groupe est une scission de l'insurrection séparatiste qui a fait plus de 100.000 morts depuis les années 1970 dans le sud de l'archipel, pays composé à très grande majorité de catholiques fervents.

Il a été créé dans les années 1990 grâce aux financements d'un membre de la famille du leader d'Al-Qaïda Oussama ben Laden.

Ses bastions sont les îles à majorité musulmanes de Jolo et Basilan, dans l'extrême-sud de l'archipel, à un millier de kilomètres de Manille.

Modus operandi

Le groupe, qui se déplace au moyen de vedettes rapides, s'empare de victimes étrangères mais aussi philippines et exige des rançons pour les libérer.

Les otages sont cachés parmi les communautés musulmanes sympathisantes de Jolo ou Basilan.

Lorsque les rançons ne sont pas versées, les otages sont souvent assassinés. Abou Sayyaf a décapité un Américain en 2002, un Malaisien en 2015 et deux otages canadiens en 2016 -John Ridsdel en avril, Manille confirmant mardi la mort de Robert Hall.

Aide américaine

Washington classe Abou Sayyaf comme une "organisation terroriste étrangère". Entre 2002 et 2014, des conseillers militaires américains spéciaux ont été déployés pour former l'armée philippine, ce qui a conduit à la mort et à l'arrestation de nombreux cadres du groupe.

Les Etats-Unis ont réduit leur aide lorsque le Pentagone a jugé que le groupe, qui comptait initialement un millier de combattants, n'avait plus les capacités de lancer des attaques internationales.

Menace croissante

Abou Sayyaf ne comprendrait plus que quelques centaines de combattants mais a lancé depuis une série d'attaques contre des ressortissants étrangers et philippins. Des combats contre l'armée philippine ont fait des dizaines de morts dans les deux camps. Un couple allemand enlevé sur son yacht en 2014 a été libéré après six mois de captivité. Une rançon de plus de cinq millions de dollars aurait été versée.

Depuis 2015, le groupe a enlevé 44 Philippins et ressortissants étrangers, au cours d'au moins 16 opérations distinctes, selon Pacific Strategies and Assessments, un cabinet d'évaluation des risques régionaux.

Drapeau noir de l'EI

Ces derniers temps, plusieurs cellules d'Abou Sayyaf ont prêté allégeance à l'organisation Etat islamique (EI), de même que d'autres groupuscules armés de la région.

L'organisation extrémiste sunnite les a reconnus et cite Abou Sayyaf dans ses communiqués.

Les autorités philippines et les analystes estiment qu'il s'agit là de tentatives pour obtenir des financements de l'EI et de se faire de la publicité. Selon eux, Abou Sayyaf est plus un groupe crapuleux qu'un mouvement idéologue.

Publié le 14/06/2016 à 09:10 | AFP

Liens : http://www.lepoint.fr/monde/abou-sayyaf-un-groupe-islamiste-philippin-responsable-de-nombreux-enlevements-14-06-2016-2046483_24.php

Justice: la rançon de l'enlèvement de VDB n'ira pas à la veuve de Patrick Haemers

La cour d'appel de Bruxelles vient de décider que la rançon de 63 millions de FB payée à Patrick Haemers et sa bande pour l'enlèvement de Paul Vanden Boeynants, kidnappé le 14 janvier 1989, ne sera pas restituée, en partie, à la veuve de l'ancien ennemi public numéro 1. L'argent, réclamé aussi par la Poste pour les attaques des fourgons, reviendra finalement à la famille de l'ancien Premier ministre belge.

Enlevé par la bande Haemers, VDB avait été libéré après le paiement d'une rançon de 63 millions de FB. Patrick Haemers a été arrêté ensuite, en mai 1989, au Brésil, avec sa compagne Denise Tyack. Il s'est pendu en cellule avant le procès aux assises de sa bande. Et une somme d'environ 250.000 euros fut retrouvée sur des comptes ouverts sous de faux noms par le couple, à Montevideo, en Uruguay.

L'argent a été saisi et réclamé par la Poste, partie civile au procès d'assises, mais aussi par la famille Vanden Boeynants. En 2007, un premier juge a estimé que la provenance de l'argent n'était pas établie et que les millions devaient être restitués à la veuve d'Haemers, Denise Tyack. Un comble. La famille de VDB a fait appel et, ayant pu retracer le parcours de l'argent sur des comptes bancaires internationaux, a pu prouver ce que c'était bien l'argent versé par la famille de l'ex-ministre qui était actuellement saisi et controversé.

La cour d'appel a donc décidé que ces quelque dix millions d'anciens FB, qui ont doublé entre-temps via les intérêts judiciaires - soit une somme d'environ 600.000 euros -, revenaient bel et bien aux trois héritiers de l'ex-Premier ministre qui clamait, après sa libération, «QUI m'a enlevé?».

Liens : <http://www.lacapitale.be/908739/article/regions/bruxelles/actualite/2014-01-22/justice-la-rancon-de-l-enlevement-de-vdb-n-ira-pas-a-la-veuve-de-patrick-h>

La stratégie d'AQMI des prises d'otages avec rançon : un défi inquiétant pour la lutte contre le financement du terrorisme

L'enlèvement contre rançon est souvent considéré par de nombreux experts comme une source « alternative » de financement du terrorisme. Mais l'enlèvement de cinq ressortissants français au Niger par le groupe terroriste Al Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) met en lumière une tendance régionale qui a émergé en 2003, lorsque le groupe a lancé une campagne majeure de prises d'otages ciblant les touristes étrangers.

Depuis, AQMI a développé une véritable industrie criminelle en pleine croissance qui s'alimente grâce aux fortes rançons versées par les pays occidentaux et aux recettes du trafic de drogue.

Pour la seule région du Sahel, on estime que les enlèvements contre rançon ont rapporté à AQMI plus de 65 millions de dollars depuis 2005. A l'heure actuelle, plus de 90% du financement du groupe provient de cette source. Le reste vient du trafic de drogue et de donations.

Cette industrie de l'enlèvement est si prospère que les prises d'otages ont connu une croissance de 150% entre 2008 et 2009. La rançon moyenne pour la libération d'un otage occidental est désormais de 6,5 millions de dollars.

Depuis 2008, AQMI a recueilli plus de 25 millions de dollars de rançons dans la région du Sahel. Le budget de l'organisation dépasse désormais celui d'Al Qaïda « central », dont les recettes annuelles sont estimées par les responsables américains entre 5 et 10 millions de dollars.

Mohammed Kamel Rezag Bara, conseiller du Président algérien pour le contre-terrorisme a récemment corroboré ces estimations lors d'une présentation à l'ONU.

Ce nouveau mode de financement du terrorisme offre non seulement au groupe la capacité d'acquérir des armes sophistiquées, des moyens logistiques et de nouveaux outils de recrutement dans des proportions qui soulèvent un véritable problème pour la sécurité internationale ; il met également en cause notre capacité à lutter contre le financement du terrorisme, dès lors que des Etats acceptent de payer des rançons à des groupes terroristes ou répondent favorablement à leurs demandes d'élargissement de détenus terroristes en échange de la libération d'otages.

Jusqu'à présent la communauté internationale n'a apporté qu'une réponse limitée à ce défi croissant pour son cadre juridique.

En décembre 2009, le Conseil de sécurité adoptait la résolution 1904 (2009) confirmant que l'interdiction des fonds, avoirs financiers et ressources économiques s'appliquait pleinement au paiement de rançons aux individus, groupes et entités figurant sur la liste des sanctions. Mais alors que le versement de rançons est désormais soumis à l'interdiction générale de financement du terrorisme, aucune mesure spécifique d'interdiction n'a été mise en œuvre depuis lors afin de décourager cette pratique. Par ailleurs, les conventions internationales existantes comme la Convention internationale contre la prise d'otages de 1979 et la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme de 2002, ne traitent pas de la question des prises d'otages avec rançon.

L'enjeu devient cependant crucial pour l'avenir de la lutte internationale contre le financement du terrorisme. En juillet 2009, l'Union Africaine appelait à la criminalisation du paiement des rançons, tandis que de nombreux pays qui bannissent officiellement cette pratique, continuent à verser indirectement des rançons aux groupes terroristes, par l'intermédiaire de pays tiers ou de sous-traitants de ces groupes.

Le 27 septembre 2010, lors d'une réunion du Conseil de sécurité des Nations Unies sur le terrorisme, le ministre britannique des affaires étrangères s'est inquiété de la « tendance croissante des enlèvements contre rançon », soulignant la nécessité « d'agir pour empêcher que les enlèvements avec rançon ne deviennent une source importante de financement du terrorisme », faisant écho à un discours prononcé le 7 septembre 2010 par le conseiller du Président algérien pour le contre-terrorisme lors de l'examen des progrès de la « Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ».

Liens : <http://blog.jean-charles-brisard.com/2011/10/strategie-aqmi-prises-d%E2%80%99otages-avec-rancon-defi-inquietant-pour-la-lutte-contre-le-financement-du-terrorisme/>

La peur du risque terroriste, source de profits pour les assureurs

Le business des otages. Une vie humaine n'a pas de prix, mais elle a un coût. Au cours d'une prise d'otages, les ravisseurs ne sont pas les seuls à mettre un chiffre sur un visage. Fonds de garantie, assureurs, consultants privés... Le marché des otages est devenu un marché presque comme les autres.

Si les assureurs se manifestent a posteriori pour indemniser les victimes, certains agissent en amont. Les assurances appelées «K&R», pour «Kidnapping and Ransom» (Enlèvement et Rançon), proposent ainsi aux entreprises de se prémunir financièrement contre les risques d'enlèvements de leurs salariés à l'étranger.

Apparus aux États-Unis dans les années 1930, popularisés dans les années 1970 et très recherchés depuis les attentats du 11 septembre 2001, ces contrats commencent à s'implanter dans l'Hexagone. Fin 2009, la compagnie d'assurance Liberty France a lancé sa première couverture «Enlèvement - Détournement - Extorsion».

Dans son bureau parisien où s'empilent les dossiers, Emmanuel Silvestre, le directeur adjoint de la branche française, constate cet engouement, PowerPoint à l'appui. Il l'affirme, une très large majorité du CAC 40 est couverte aujourd'hui, à quelques exceptions près, et les PME s'y mettent aussi. «*Ce n'est pas parce qu'on est une petite société qu'on ne connaît pas de risque d'enlèvement!*»

Chaque année, entre 20.000 à 30.000 personnes seraient enlevées dans le monde, dont un quart d'Occidentaux. Un nombre en hausse de 70% depuis les années 1990, selon le Centre français de recherche sur le renseignement. Il convient d'y rajouter le fameux «chiffre noir»: beaucoup de cas ne seraient pas recensés, faute d'être signalés par l'État ou les familles, dans un souci de discrétion ou par crainte de représailles.

La France est particulièrement concernée, puisqu'elle détient un triste record. Avec ses 1,5 million d'expatriés, elle serait la deuxième population la plus enlevée dans le monde, derrière les Chinois. «C'est moins lié à une volonté propre des ravisseurs qu'à notre culture de la sécurité, généralement moins aiguë que celle des Nord-Américains ou des Anglais, *explique Emmanuel Silvestre*. Lorsqu'un Français réserve un hôtel, il regarde s'il y a une piscine et un sauna, alors qu'un Anglais vérifie s'il y a un détecteur à métaux à l'entrée.»

À en croire Emmanuel Silvestre, une assurance K&R ne serait pas si coûteuse que cela. «Nos montants de garantie sont très élevés, et paradoxalement, nos primes restent faibles. Ça fait partie des contrats les moins chers du marché!» Sa compagnie peut assurer un événement à hauteur de 20 millions d'euros. L'assureur britannique Hiscox, leader mondial qui affirme détenir près de 70% du marché, peut monter jusqu'à 50 millions d'euros. Des sommes qui couvrent notamment le remboursement de la rançon, les frais de négociation, de transport et de prise en charge médicale.

Si ces compagnies offrent de telles couvertures, c'est souvent moins par intérêt financier que par stratégie commerciale. «C'est une valeur ajoutée que l'on offre au client, *assure Emmanuel Silvestre*. On cherche à établir une relation de confiance, à lui signifier qu'on peut lui proposer un service complet qui l'accompagnerait partout.»

Un altruisme quelque peu forcé, au vu de la rude compétition à laquelle se livrent les compagnies d'assurance. En France, elles sont environ cinq à se disputer le marché. Pour l'emporter, beaucoup n'hésitent pas à baisser leurs primes.

Tous insistent néanmoins sur leur discrétion. Et pour cause. Les entreprises cherchent absolument à éviter toute publicité autour de ces contrats, de crainte d'être ciblées en priorité. «Par rapport aux ravisseurs, officiellement on n'existe pas, on reste dans

l'ombre», souligne Emmanuel Silvestre. Par rapport aux salariés non plus: beaucoup d'employeurs évitent de leur signifier qu'ils sont couverts, afin de décourager toute attitude imprudente.

Mais cet assureur ne l'oublie pas, les contrats K&R ne sont pas tout à fait des contrats comme les autres. «On n'a pas le droit à l'erreur! C'est une branche extrêmement délicate, qui ne souffre pas l'amateurisme. On ne peut pas s'improviser James Bond comme ça.» Pour l'instant, Emmanuel Silvestre n'a pas encore eu à gérer des prises d'otages. Du poing, il tapote son bureau. «*On touche du bois.*»

Les négociateurs privés, une profession en pleine expansion

Si en matière d'otages, les assureurs évitent de se prendre pour des agents secrets, ils n'hésitent pas en revanche à en solliciter certains. Toutes les grandes compagnies proposant des contrats K&R sont adossées à des sociétés de conseil spécialisées dans la sécurité. C'est le cas de l'assureur américain Chartis: il travaille en partenariat avec Clayton Consulting, une société de conseil très réputée dans le milieu, qui compte parmi ses salariés d'anciens membres du FBI, de la CIA et de l'armée américaine.

Costard impeccable, téléphone vissé à l'oreille et ordinateur portable allumé en permanence, Laurent Combalbert est un homme très sollicité. Parmi ses clients figure l'assureur Liberty France, dont il est le M. Sécurité. Entre deux avions, cet ancien officier du Raid, diplômé de l'Académie du FBI, passe de temps en temps en coup de vent dans son bureau.

Depuis qu'il a fondé sa société de conseil en 2009, les clients ne manquent pas, que ce soit des grandes entreprises ou des PME plus modestes. Il refuse d'en communiquer le nombre exact, mais admet du bout des lèvres qu'il en aurait près d'une centaine. Même discrétion sur ses tarifs, adaptés selon lui à la taille de la société.

Les services proposés vont de la formation en amont à la récupération de l'otage, en passant par la négociation de crise, avec les ravisseurs, les autorités, et les intermédiaires. Pour cela, ce consultant s'appuie sur un important réseau de négociateurs établis dans le monde entier, constitué à l'époque où il était membre du RAID. Il le rappelle: «On n'est pas là pour vendre des frigos, on est là pour sauver des vies. On ne joue pas.» Parmi les endroits «chauds» du globe où il intervient, figurent l'Amérique du Sud, le Nigeria, l'Afrique du Sud, l'Irak et l'Afghanistan.

En parallèle de son activité, cet entrepreneur a aussi créé Négociateurs sans frontière, une formation gratuite destinée aux particuliers se rendant dans les lieux dits à risques. Mais de nombreux consultants se lancent dans la profession par intérêt financier, sans véritable expertise.

Car contrairement au monde des assureurs, aucune loi ne régit le milieu des négociateurs, si ce n'est celle du marché. Or la demande est forte, et les escrocs ne manquent pas. «Aux États-Unis, j'ai vu de très mauvais négociateurs, s'insurge le consultant français. C'est pas toujours par malhonnêteté, parfois ils pensent savoir faire!» Il hausse les épaules. «Mais pour certains, la négociation se limite à "Tu descends et t'arrêtes ta crise".»

Très développé outre-Atlantique, le secteur reste pour l'instant peu implanté en France. D'après Laurent Combalbert, sa société serait la seule à s'être spécialisée dans le management de crises. Il est catégorique, son activité n'entre pas en conflit avec l'intervention de l'État français. «Si le gouvernement s'implique, ça devient de la diplomatie et là c'est autre chose, ce sont eux qui ont la main.» Il reste néanmoins employé par le client en qualité de consultant. «Le gouvernement n'a pas à se prononcer là-dessus, il n'a pas à accepter ou non notre présence.» *Il glisse:* «Parfois, on essaie de ne pas impliquer les autorités.»

A la fin de notre entretien, la nuit est tombée, mais la soirée du consultant est loin d'être terminée. Son casque de moto à la main, il s'apprête à rejoindre une cellule de crise montée pour rapatrier des ressortissants depuis l'étranger. Le lendemain, il s'envolera pour la Suisse, où un client vient d'être libéré après avoir été pris en otage à son domicile. Deux ans à peine après son lancement, la société de Laurent Combalbert est déjà rentable.

Liens : <http://www.slate.fr/story/39135/risque-terroriste-profits-assurance>

Libération des otages français au Niger: la France n'a pas payé de rançon dit Paris, Areva aurait pu verser une contrepartie

International. La France n'a pas payé et ne paiera pas de rançon. C'est la version officielle au lendemain de la libération des quatre otages français retenus depuis trois ans au Niger. Pourtant, experts et proches des otages s'accordent à dire que les choses ne sont pas aussi simples.

Selon une source française connaissant les détails de cette libération, citée par *Le Monde*, la DGSE (le service de renseignement extérieur de la France) a indirectement remis "plus d'une vingtaine de millions d'euros" aux preneurs d'otages. L'argent aurait été prélevé sur les fonds secrets alloués aux services de renseignement. Une information corroborée par une source proche des négociateurs nigériens citée par l'AFP, selon qui "entre 20 et 25 millions d'euros qui ont été payés pour obtenir la libération des otages français".

Lire aussi : Revivez le retour des ex-otages en France en direct

Selon *le Journal du dimanche*, qui cite une "source nigérienne bien informée et proche des négociateurs", c'est un groupe de trois hommes qui serait allé depuis Niamey chercher des otages français dans l'extrême nord-ouest du Mali. Selon cette même source, il n'y aurait pas eu d'échange d'argent au moment de la récupération des otages.

"La France ne verse pas de rançon", a-t-on pourtant répété mercredi dans l'entourage du président Hollande, interrogé sur ses informations. "La France ne verse pas de rançon. C'est ce qui est rappelé à chaque fois. C'est ce qui a été rappelé par (le ministre de la Défense) Jean-Yves Le Drian, il a été très clair. Pas besoin de revenir sur le sujet", a ajouté la même source à l'AFP.

"Ce que je peux vous dire c'est que la France ne paye pas de rançon, c'est clair et net", avait déjà insisté le chef de la diplomatie Laurent Fabius, avant les révélations du *Monde* et de l'AFP. Selon Europe 1, un accord avec contrepartie financière aurait été conclu dix jours avant la libération des otages. La station de radio ne précise toutefois pas qui se serait engagé à prendre en charge cette contrepartie. "La consigne du président [François Hollande] est de ne pas payer de rançon, cette consigne est respectée", avait aussi dit Laurent Fabius sur RTL.

"On se doute bien que c'est Areva qui a payé"

Le ministre des Affaires étrangères et l'Élysée ne se sont cependant pas prononcés sur un éventuel versement d'argent par l'entreprise Areva et son sous-traitant Satom qui employaient les quatre ex-otages. Le 21 mars 2011, Aqmi avait réclamé "au moins 90 millions d'euros" pour la libération des quatre Français. Une demande alors rejetée par la France.

"J'ai beaucoup de joie d'apprendre la libération des otages d'Arlit", a commenté Pascal Lupart, président du comité de soutien de Serge Lazarevic, enlevé en novembre 2011 au Mali par Aqmi et toujours prisonnier. Mais c'est aussi "une énorme angoisse pour les autres otages", a-t-il dit, en critiquant vivement François Hollande parce qu'il a affirmé que la France ne payait pas de rançon pour ses otages.

"On se doute bien que c'est Areva qui a payé pour la libération des otages d'Arlit", a-t-il dit, estimant que ceux qui restent désormais retenus au Mali (Serge Lazarevic et Gilberto Rodriguez Leal) sont "des indépendants, des sans-grade, qui n'ont pas derrière eux une entreprise capable de disposer d'une manne financière pour les faire libérer". "Ces deux otages-là sont donc condamnés à mourir", s'est-il indigné.

Diane Lazarevic, la fille de l'otage, a aussi dit à BFMTV sa "colère" contre le ministère des Affaires étrangères. Selon elle, la diplomatie française lui aurait assuré il y a quelques temps qu'un négociateur sur place travaillait à la libération des otages d'Areva et de son père en échange d'une contrepartie financière payée par la société.

"Où sont les autres ? Mon père, il n'a pas d'entreprise derrière, comment il va être libéré ?", s'est-elle interrogée sur i-Télé, estimant qu'une contrepartie a été payée pour la libération des otages d'Areba.

Une rançon prise en charge par Areva, le scénario est renforcé par un précédent rappelé par Dorothée Moisan, journaliste à l'AFP et auteur de *Rançons, enquête sur le business des otages* (Fayard): "Pour les trois premiers otages d'Areva-Vinci qui ont été libérés en février 2011, une rançon de quelque 13 millions d'euros a bien été payée par Areva et Vinci".

Selon la journaliste, Abou Zeid, ancien chef d'Aqmi tué début 2013 dans des combats à l'extrême nord-est du Mali, estimait qu'il pouvait demander plus de quatre millions par otage. Cette somme avait été versée pour la libération de Françoise Larribe, épouse de Daniel, ainsi qu'un otage Togolais et un autre Malgache, de moindre valeur à ses yeux. Dorothée Moisan juge "très possible, très vraisemblable, qu'une rançon ait été versée".

Louis Caprioli, ancien responsable de la lutte anti-terroriste à la DST interrogé par RFI, va dans le même sens. "Je ne vois pas d'autre possibilité en dehors du paiement d'une rançon, parce que malgré tout le talent du président de la République du Niger et des négociateurs, je ne vois pas pour quelle raison les gens d'AQMI auraient libéré des gens qu'ils détiennent depuis trois ans, uniquement pour faire plaisir à la France", a-t-il indiqué à la radio.

"Il est vraisemblable que ces sociétés -qui avaient engagé des négociations à travers M. Gadoullet (ancien colonel qui a notamment œuvré pour la libération de Françoise Larribe, ndlr) et d'autres- sont tout à fait disposées à payer. Alors il est vraisemblable que le gouvernement n'a pas payé, et respecte son engagement à ne pas payer, mais d'autres ont payé", poursuit l'ancien responsable.

"L'action extrêmement efficace du président nigérien"

Selon la diplomatie française, il faut saluer le rôle des autorités nigériennes. Jean-Yves Le Drian a de son côté indiqué qu'"il y a eu une initiative prise par les réseaux du président Issoufou qui a permis une libération sans heurt", tout en ajoutant que la force n'a pas non plus été utilisée.

Selon Laurent Fabius, la libération a seulement été possible grâce "à l'action extrêmement efficace du président nigérien" Mahamadou Issoufou qui a accepté de coopérer avec la France. "C'est le travail en liaison entre le président français et le président nigérien qui a permis cette libération", a-t-il résumé.

Selon plusieurs sources, Mohamed Akotey, président du conseil d'administration de la société Imourarène, une filiale d'Areva, ancien chef rebelle touareg, aurait joué un

rôle clé. Il est notamment proche de Iyad Ag Ghali, un chef rebelle touareg islamiste (Ansar ed-Dine) qui a combattu la France au Mali.

Liens : http://www.huffingtonpost.fr/2013/10/30/areva-rancon-otages-francais-niger_n_4176312.html?utm_hp_ref=international

Otages : la France et l'Europe payent des rançons à Al-Qaida. Et financent le terrorisme

Selon une grande enquête du "New York Times", Paris a payé près de 60 millions de dollars de rançons à l'organisation terroriste et à ses groupes affiliés, qui disposent désormais d'un mode opératoire bien huilé.

La France et ses voisins européens payent-ils des rançons à Al-Qaida pour libérer leurs otages ? Si l'on en croit l'enquête très fouillée publiée par le "New York Times" mardi 29 juillet, plutôt que les démentis permanents des chancelleries, la réponse est oui. Et cette manne est même devenue un "business mondial pour Al-Qaida, qui finance ainsi ses opérations à travers le monde", écrit le très sérieux journal américain. Selon le "NYT", Al-Qaida et ses groupes affiliés (Aqmi, Aqpa, Al-Shabab...) ont empoché au moins 125 millions de dollars de rançons depuis 2008, dont 66 millions rien qu'en 2013. Le département du Trésor américain évoque même la somme de 165 millions de dollars sur la même période. Et, selon le quotidien, c'est la France qui a versé, via des aides au développement déguisées ou des intermédiaires (le "New York Times" cite le géant du nucléaire Areva), le plus d'argent aux djihadistes depuis 2008. Plus de 58 millions de dollars, selon les chiffres avancés, tableau à l'appui, par le quotidien, dont plus de 40 millions payés à Al-Qaida au Maghreb islamique (Aqmi) pour libérer les quatre otages au Mali l'an passé (la somme de 20 millions avait été avancée et le paiement de cette rançon démenti par le Quai d'Orsay).

Viennent ensuite la Suisse (12,4 millions), l'Espagne (5,9 millions) ou l'Autriche (3,2 millions). A noter également les 20 millions payés, pour le compte de gouvernements européens, à Al-Qaida dans la péninsule arabique (Aqpa) par le Qatar et Oman, deux pays du Golfe qui servent habituellement d'intermédiaires aux Occidentaux au Yémen.

L'Europe, assureur involontaire d'Al-Qaïda

L'organisation terroriste, à l'origine principalement financée par de riches donateurs, est aujourd'hui largement nourrie par les millions des pays européens, qui financent ainsi indirectement le recrutement, l'entraînement et l'achat d'armes par le réseau Al-Qaida. "Les enlèvements contre rançon sont devenus aujourd'hui la plus importante source de financement du terrorisme", déclarait déjà David S. Cohen, sous-secrétaire au Trésor américain pour le terrorisme et le renseignement financier, dans un discours en 2012. "Chaque transaction en entraîne une autre".

"Dit plus brutalement, l'Europe est devenue un assureur involontaire d'Al-Qaïda", écrit même le "NYT", qui rappelle que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont, jusqu'à très récemment, toujours refusé de négocier avec les terroristes, ce qui a parfois pu entraîner le destin tragique de certains de leurs otages. Ce qui provoque aussi aujourd'hui la colère de Vicki Huddleston, ancienne ambassadrice des Etats-Unis au Mali.

Les Européens ont beaucoup de comptes à rendre. Ils mènent une politique hypocrite. Ils paient des rançons et ensuite nient les avoir payées. Le danger n'est pas seulement que ça fait grandir le mouvement terroriste, c'est aussi que ça rend tous nos citoyens vulnérables", assure-t-elle au "NYT".

De leur côté, les ministères des Affaires étrangères contactés par le journal (France, Allemagne, Italie, Suisse et Autriche) nient, comme ils le font toujours.

Les autorités françaises ont toujours répété que la France ne paye pas de rançon", déclare ainsi Vincent Floreani au quotidien américain.

Mais les affirmations du "New York Times" sont largement étayées. Anciens membres de gouvernements, diplomates, négociateurs ou ex-otages, ils expliquent tous qu'Al-Qaida a fait du kidnapping un business juteux. Ce que confirme Nasser al-Wuhayshi, chef d'Al-Qaida dans la péninsule arabique et cité par le "NYT" : "L'enlèvement d'otages est un butin facile que je pourrais décrire comme un commerce rentable et un précieux trésor". Al-Wuhayshi assure même que l'argent des rançons représente aujourd'hui la moitié du budget opérationnel du réseau Al-Qaida.

Les otages un retour sur "investissement" garanti

Les prises d'otage obéissent à un mode opératoire bien rôdé, et désormais supervisé en haut lieu depuis la maison-mère au Pakistan, comme le montre le "New York Times" dès l'entame de son enquête en relatant une transaction opérée au Mali en 2003 par des officiels allemands.

Sur les 53 otages qui ont officiellement été enlevés ces dernières années par Al-Qaida et ses groupes affiliés, un tiers était de nationalité française.

Seuls trois Américains ont en revanche été recensés alors que 20% des victimes venaient de pays comme l'Autriche ou la Suisse. Ce qui tendrait à confirmer que les djihadistes, qui kidnappent désormais des groupes pour obtenir des rançons plus élevées, ne veulent plus enlever d'Américains ou de Britanniques, comme l'expliquait David S. Cohen en 2012 :

Les récentes tendances indiquent que les kidnappeurs préfèrent ne plus prendre d'otages américains ou britanniques, presque à coup sûr parce qu'ils savent qu'ils ne recevront jamais de rançons".

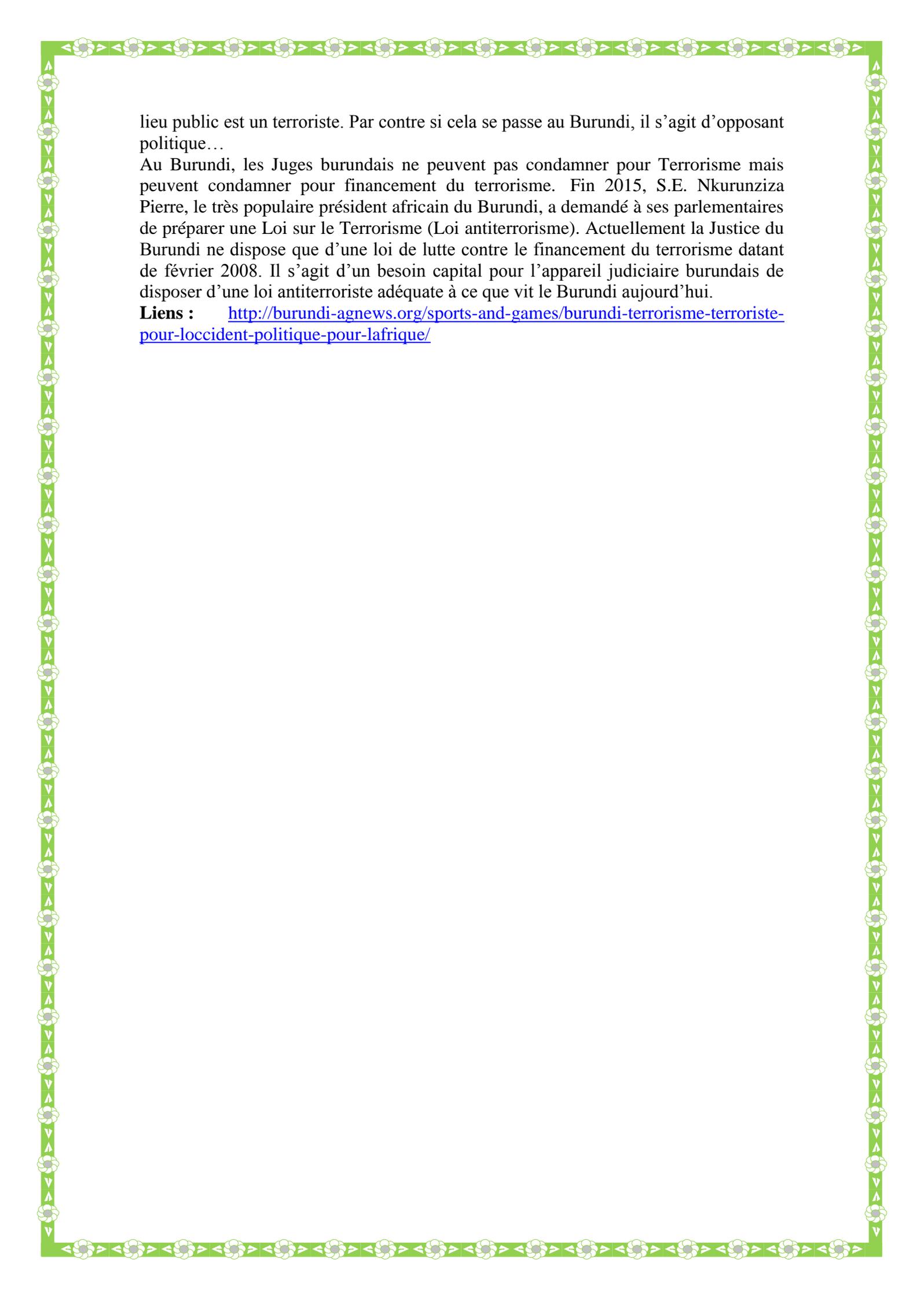
Les djihadistes préfèrent désormais cibler leurs futurs otages en fonction de leur nationalité et du potentiel "retour sur investissement". Ce que confirme au "NYT" Jean-Paul Rouiller, directeur du centre d'analyse du terrorisme de Genève : "Il est évident qu'Al-Qaida cible par nationalité. Les otages sont un investissement. Et vous n'allez pas investir à moins d'être quasi certain que vous allez être payé."

D'autant que "l'investissement" est devenu particulièrement profitable pour l'organisation terroriste. Alors qu'un otage "valait" environ 200.000 dollars en 2003, il s'échange aujourd'hui pour 50 fois plus.

Liens : <http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20140730.OBS5038/otages-la-france-et-l-europe-payent-des-rancons-a-al-qaida-et-finacent-le-terrorisme.html>

Burundi / Terrorisme : Terroriste pour l'Occident – Politique pour l'Afrique

Depuis la Suisse, à Vernier, lundi 27 juin 2016, M. Willy Nyamitwe, Conseiller Principal chargé de la Communication du Président Pierre Nkurunziza du Burundi – Advisor Media & Communication Burundi Presidency – , s'est étonné, sur son compte Twitter, que pour les occidentaux (Belges et Français notamment) qu' en Europe (en occident de manière générale) celui qui lance un engin explosif dans un



lieu public est un terroriste. Par contre si cela se passe au Burundi, il s'agit d'opposant politique...

Au Burundi, les Juges burundais ne peuvent pas condamner pour Terrorisme mais peuvent condamner pour financement du terrorisme. Fin 2015, S.E. Nkurunziza Pierre, le très populaire président africain du Burundi, a demandé à ses parlementaires de préparer une Loi sur le Terrorisme (Loi antiterrorisme). Actuellement la Justice du Burundi ne dispose que d'une loi de lutte contre le financement du terrorisme datant de février 2008. Il s'agit d'un besoin capital pour l'appareil judiciaire burundais de disposer d'une loi antiterroriste adéquate à ce que vit le Burundi aujourd'hui.

Liens : <http://burundi-agnews.org/sports-and-games/burundi-terrorisme-terroriste-pour-loccident-politique-pour-lafrique/>